

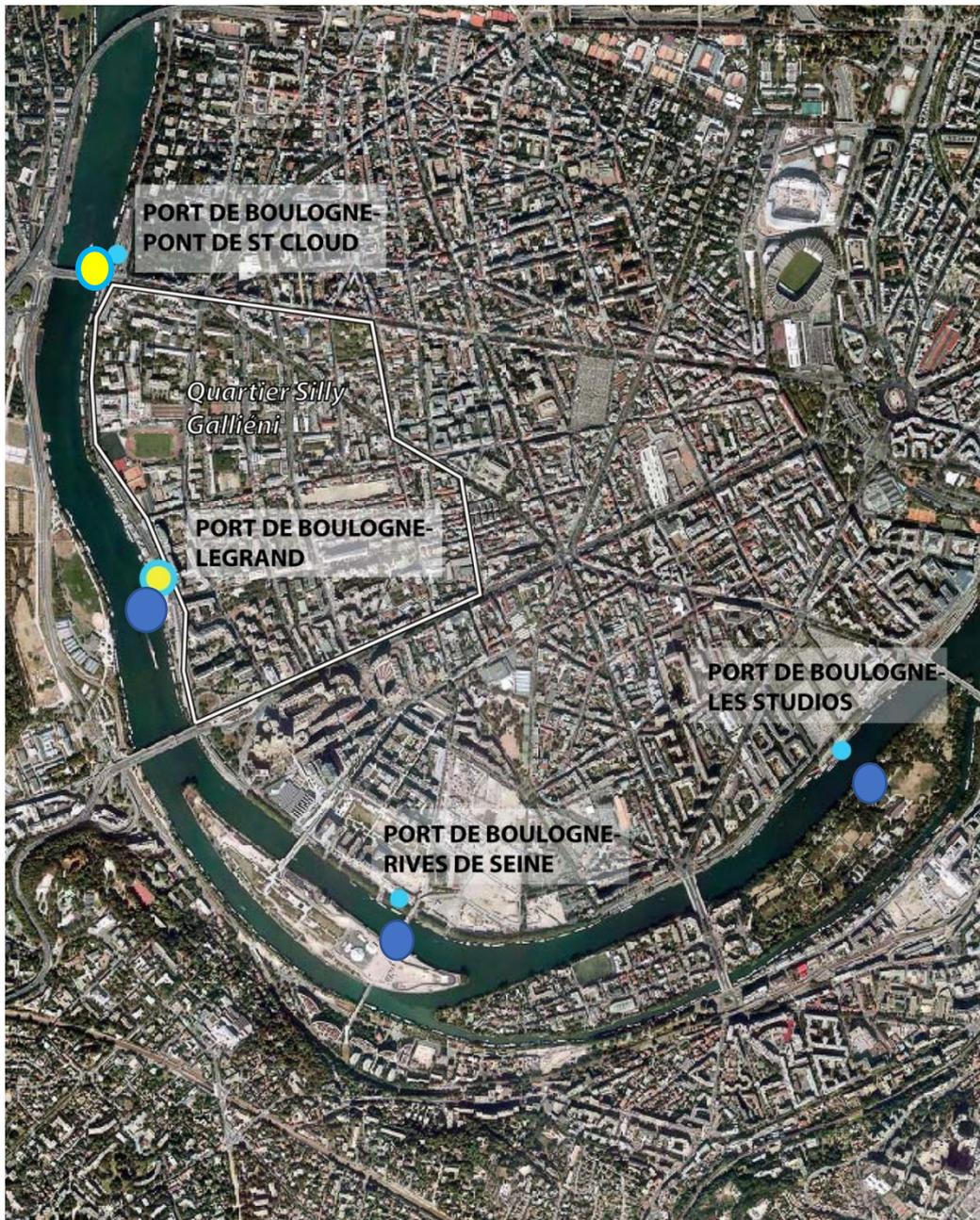
LOT 4

Port de Boulogne Pont de Saint Cloud

Emplacement pour établissement flottant

de 39 ml maximum

I) Environnement du site et localisation



Le territoire de Boulogne-Billancourt est l'objet de profondes mutations. L'avènement des projets urbains majeurs tels que le Stade Le Gallo, la ZAC du Trapèze et les abords du pont de Sèvres, conjoint à l'arrivée de futurs équipements comme le projet Vivaldi ou la gare Pont de Sèvres du Grand Paris Express vont modifier dans les années à venir les pôles d'activités et les logiques de déplacements.

II) Généralités

A/ Calendrier prévisionnel :

- Emplacement actuellement occupé
- Période d'attribution de l'emplacement : T3 2025
- Mise à disposition de l'emplacement : Juillet 2025

B/ Dimensions de l'emplacement

Plan d'eau d'environ 565 m² se décomposant comme suit :

- Longueur : 39 m
- Largeur : 14.50 m sur berge naturelle

L'emprise maximale devra être de de 40% d'établissement flottant fixe disposé à 5,00 m minimum de la berge.

Terre-plein exclusif d'environ 69 m² sans usage commercial servant uniquement pour le parking d'un véhicule.

C/ Destination de l'emplacement

Le site mis à disposition est affecté à l'accueil d'un établissement flottant.

D/ Accès

Accès routier : Par Pont de Saint Cloud et quai du 4 septembre

Accès transports en commun : Métro ligne 10 (Station Boulogne Pont de Saint Cloud)

E/ Règlementations particulières

Il convient de prendre en compte les règlements et prescriptions s'appliquant au site, notamment :

- Le PLU de Boulogne et les servitude, accessible au lien suivant : <https://www.boulognebillancourt.com/mes-demarches/particuliers/urbanisme/plan-local-durbanisme-en-ligne>
- PPRI (plan de prévention des risques inondations), accessible au lien suivant : <https://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/les-plans-de-prevention-des-risques-d-inondation-a4750.html>
- Geoportail urbanisme : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/map/#tile=1&lon=2.240427&lat=48.8357890000000005&zoom=13&mlon=2.240427&mlat=48.835789>
- Le Règlement particulier de police d'itinéraire Seine-Yonne, accessible au lien suivant : [RPPi 2 - Le règlement particulier de police d'itinéraire Seine-Yonne - VNF](#)

III) Particularité du site

Orientations architecturales et paysagères

L'emplacement se situe en site naturel (berge arborée, sol stabilisé perméable)



Le site présente une grande qualité paysagère, par la masse arborée qui l'accompagne et l'architecture résidentielle située en vis-à-vis dont des villas.



La berge naturelle

L'installation devra s'inscrire dans le cadre suivant :

- Une architecture de bateau comportant une proue et une poupe en forme, une silhouette (pas d'effet de parallépipède simple) et une plage avant à minima.
- Deux niveaux maximums de surfaces de plancher, compris en œuvres vives
- Réalisation à partir d'une coque de péniche privilégiée
- Une ligne d'œuvres vives basse sur l'eau distincte des superstructures (ligne de franc-bord)
- En cas de réemploi d'une péniche traditionnelle, l'esthétique générale de la péniche devra être préservé (ligne des œuvres vives, lisibilité des anciennes cabines, limitation de l'emprise et de la hauteur de surcroits éventuels),
- Un seul établissement, pas de bateau à couple
- Pas de terrasse au-dessus du pont supérieur
- Les passerelles doivent être positionnées perpendiculairement à la berge et leur installation doit tenir compte du milieu naturel de la berge
- La berge ne peut être « construite » ni minéralisée

Par ailleurs, ce site est peu adapté à une activité générant des flux de personnes importants de par sa configuration.

IV) Descriptif Technique

Le site est remis en l'état et comprend :

A/ Terre-plein

- Niveau moyen du terre-plein : 27,80 NGF
- La cote du point le plus bas : 27,15 NGF
(le port peut être amené à fermer en cas de risque crue aux alentours de cette côte)
- Niveau de la Retenue Normale : 26,44 NGF au Pont de Saint Cloud
- Niveau Plus Hautes Eaux Navigables : 28,17 NGF au Pont de Saint Cloud
- Niveau Plus Hautes Eaux Connues : 31,26 NGF au Pont de Saint Cloud

- Collecte des ordures : Le ramassage des ordures ménagères est assuré par les services de la ville de Boulogne Billancourt.

B/ Plan d'eau

Points d'amarrages existant sur le bassin :

- Ducs d'Albe

C/ Réseaux

- Puissance électrique existante disponible : Tarif Bleu (36 KVA maxi)
Tout besoin supplémentaire sera à la charge du Titulaire
- Les réseaux existants : alimentation en eau, électricité
- Il n'y a pas de raccordement possible au réseau d'assainissement pour les eaux usées.
 - Les contrats de fourniture des fluides et de télécom sont à la charge du Titulaire.

V) Tarification et durée des conventions

Redevance fixe pour plan d'eau de longueur 39m sans activité de transport de passager pour ce site =

- Redevance minimale fixe = **28 800 € HT /an**

ANNEXES

Annexe 1 : Organisation générale du port (existant)

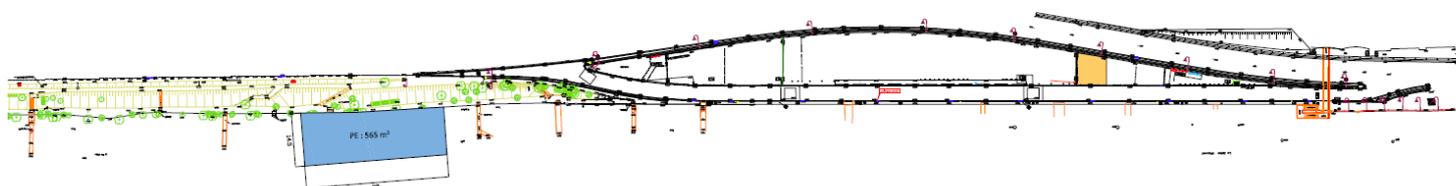


Annexe 2 : Plan de la future amodiation

PORT DE BOULOGNE SAINT-CLOUD

Ech : 1/1000
Format Acad : A3
Proj : Lambert 1N

-  Plan d'eau : 565 m²
-  Emprise terre-plein : 69 m²



Annexe 4 : Bathymétrie

Echelle		
Minimum	Maximum	Couleur
15,00	17,00	■
17,00	19,00	■
19,00	20,00	■
20,00	21,00	■
21,00	21,50	■
21,50	22,00	■
22,00	22,50	■
22,50	22,72	■
22,72	23,00	■
23,00	23,50	■
23,50	24,00	■
24,00	24,50	■
24,50	25,00	■
25,00	25,50	■
25,50	26,00	■
26,00	27,00	■

Mouillage : 22.72m NGF

Retenue Normale :	26.72 m NGF/IGN69
Mouillage :	4.00 m
Enfoncement :	3.50 m
Niveau d'eau moyen :	26.82 m NGF/IGN69

